

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 1

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 23 mars 2023	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401 - du

La commission administrative du CCAS réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 31 mars 2023, à 18h30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, et MM. Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT.

Absent : /

Procurations : Mme DURAND SAINT OMER Brigitte donne procuration à Mme RABATÉ Ingrid, Mme REDON Chantal donne procuration à Mme MATHON Marie-Thérèse.

Excusés : Mme GOUNON Sylvie, Mme ANDONI Adeline.

Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 (M14)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la commission administrative ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

La commission administrative, réunie sous la présidence de M. Alain LOUCHE, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par M. Alain MOREAU, chef de service du Service de Gestion Comptable de Privas, à l'unanimité :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION :

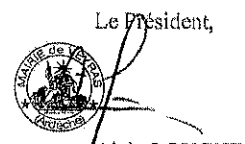
DEPENSES : Opérations de l'exercice :	4 757,00 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	4 757,00 €
RECETTES : Opérations de l'exercice :	12 683,34 €
Résultat reporté :	6 995,77 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	19 679,11 €
RESULTAT DE CLOTURE :	14 922,11 €

2°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 03/04/2023

Le secrétaire de séance

Gérard MERCIER

Le Président,

Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le

Affichage et publication le

002/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 2

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 8 Date de convocation : 23 mars 2023	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401 - du

La commission administrative du CCAS réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 31 mars 2023, à 18h30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, et MM. Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT.

Absent : /

Procurations : Mme DURAND SAINT OMER Brigitte donne procuration à Mme RABATÉ Ingrid, Mme REDON Chantal donne procuration à Mme MATHON Marie-Thérèse.

Excusés : Mme GOUNON Sylvie, Mme ANDONI Adeline.

Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER

Objet : Vote du compte administratif du budget 2022

Sous la présidence de Mme Ingrid RABATÉ, la commission administrative du CCAS, après avoir approuvé le compte de gestion, examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 4 757.00 €
Recettes 19 679.11 €
Excédent de clôture : 14 922.11 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Président, la commission administrative du CCAS approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER



Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 03/04/2023

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication le



Ardèche
Centre Communal
d'Action Social

DELIBERATION N° 3
Affectation du résultat
du Compte Administratif 2022

003/2023

Nombre de membres en exercice	14	Contre	1	Pour	13
Nombre de membres présents	13				
Nombre de suffrages exprimés	13				
Votes	13				

La commission administrative du CCAS réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 31 mars 2023, à 18h30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.
Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, et MMs Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT.
Absents : ?
Procureurs : Mme DURAND SAINT OMER Brigitte donne procuration à Mme RABATÉ Ingrid, Mme REDON Chantal donne procuration à Mms MATHON Marie-Thérèse.
Excusés : Mme GOUNON Sylvia, Mme ANDONI Adeline.
Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 995,77 €				
Opérations de l'exercice	4 757,00 €	12 683,34 €			4 757,00 €	12 683,34 €
Totaux	4 757,00 €	19 679,11 €	-	-	4 757,00 €	12 683,34 €
Résultat de clôture		14 922,11 €				7 926,34 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser
Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

14 922,11 € au compte 002 - EXCEDENT de fonctionnement reporté
au compte 002 - DEFICIT de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Le conseil d'administration approuve le compte administratif

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

A VEYPAS, le 03/04/2023

Le Président



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le

Affichage et publication le

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20230331-2023_049-AR

004/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 4

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 23 mars 2023	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401 - du

La commission administrative du CCAS réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 31 mars 2023, à 18h30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, et MM. Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT.

Absent : /

Procurations : Mme DURAND SAINT OMER Brigitte donne procuration à Mme RABATÉ Ingrid, Mme REDON Chantal donne procuration à Mme MATHON Marie-Thérèse.

Excusés : Mme GOUNON Sylvie, Mme ANDONI Adeline.

Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur Alain LOUCHE, Président du CCAS et Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge du social, présentent le budget primitif 2023.

La commission administrative, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 résumé comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23 622.11 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 622.11 €

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 03/04/2023

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le

Affichage et publication le